



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La rectrice de la région académique Normandie,
Rectrice de l'académie de Normandie,
Chancelière des universités

VU le décret n°90-680 du 1^{er} août 1990 modifié, portant statut particulier des professeurs des écoles, notamment ses articles 7, 10, 12, 13 ;

VU le décret n°2013-768 du 23 août 2013, relatif au recrutement et à la formation initiale de certains personnels enseignants, d'éducation et d'orientation relevant du ministre de l'Education nationale ;

VU l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;

VU l'arrêté du 22 août 2014 fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation des professeurs des écoles stagiaires.

ARRETE DE COMPOSITION DU JURY ACADEMIQUE

ARTICLE 1: Le jury académique du certificat d'aptitude au professorat des écoles est constitué pour la session 2021 comme suit :

PRESIDENT: **Madame Françoise MONCADA**, directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure ;

VICE PRESIDENT: **Monsieur Gilles BEAUFILS**, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré.

MEMBRES :

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Monsieur Fabrice VIVIEN, inspecteur de l'Education nationale, circonscription de Pont-Audemer ;

Madame Sandrine DIDIER, inspectrice de l'Education nationale, circonscription de Barentin ;

Madame Eva ESCLAPEZ, professeur des écoles maître formateur, école élémentaire Coluche à Val de Reuil ;

Madame Sophie LOISEL, conseillère pédagogique de la circonscription de Saint-Etienne-du-Rouvray.

ARTICLE 2 : Le jury peut se constituer en 2 sous-commissions pour entendre au cours d'un entretien les stagiaires pour lesquels il envisage de ne pas proposer la titularisation. Les sous-commissions sont constituées pour la session 2021 comme suit :

Sous-commission de l'Eure :

Monsieur Gilles BEUFILS, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré ;

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Monsieur Fabrice VIVIEN, inspecteur de l'Education nationale, circonscription de Pont-Audemer.

Sous-commission de la Seine-Maritime :

Monsieur Gilles BEUFILS, adjoint à la directrice académique des services de l'Education nationale de l'Eure, chargé du premier degré ;

Monsieur Serge FREULET, adjoint au directeur académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, chargé du premier degré ;

Madame Sandrine DIDIER, inspectrice de l'Education nationale, circonscription de Barentin.

ARTICLE 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Caen, le 26 avril 2022

La rectrice de la région académique Normandie
Rectrice de l'académie de Normandie
Chancelière des universités

Signé

Christine GAVINI-CHEVET